



Informations pratiques

2022-2023

Table des matières

(cliquez sur le titre pour atteindre directement la page souhaitée)

<u>Conditions des études</u>	3
<u>Inscriptions</u>	4
<u>Informations pratiques</u>	6
<u>Conditions générales de vente</u>	8
<u>Agenda</u>	10
<u>Le corps enseignant de l'année</u>	11

Conditions des études

Modalités d'admission

- Établissement universitaire, la Faculté de Théologie requiert de la part des étudiants le **diplôme de fin d'études secondaires** (baccalauréat français ou équivalent), selon les lois en vigueur pour l'entrée dans les Universités d'État.
- **A l'attention des étudiants étrangers :**
Pour que vos études soient profitables, votre maîtrise de la langue française est nécessaire. À l'inscription, il vous sera demandé de justifier un niveau de langue certifié : **DALF** - Diplôme Approfondi de Langue Française - **B2** pour la Licence et **C1** pour le Master ou le Doctorat.
- Outre les étudiants préparant normalement les diplômes universitaires (Licence, Master, Doctorat ou DU) et suivant le cursus requis, la Faculté accueille des **auditeurs libres** qui, ne préparant pas de diplômes, ne sont pas astreints aux travaux et examens, mais veulent travailler à un niveau universitaire.
- La Faculté accueille volontiers des **personnes en formation tout au long de la vie** ou désirant compléter leur formation par des études spécialisées. Des programmes personnalisés peuvent alors être mis au point par le Directeur d'études avec l'intéressé, notamment sous la forme de certificats d'études.

Inscriptions

Pour l'inscription¹ pédagogique annuelle, et tout au long de leurs études, les étudiants sont reçus et accompagnés par un directeur d'études.

En juin et en septembre, le directeur d'études assure des **permanences supplémentaires** pour lesquelles il faut prendre rendez-vous auprès du secrétariat (tél. 04 72 32 50 23).

En dehors de ces périodes, le Directeur d'études reçoit les étudiants sur rendez-vous (pris au préalable par courriel) :

- Pour les étudiants de 1^{er} cycle (Licence) : theologie.licence@univ-catholyon.fr

- Pour les étudiants de 2^e cycle (Master) : theologie.master@univ-catholyon.fr

- Pour les étudiants de 3^e cycle (Doctorat) : theologie.doctorat@univ-catholyon.fr

Les étudiants qui s'inscrivent pour la première fois doivent fournir lors de leur entretien pédagogique :

- une copie du baccalauréat et du diplôme universitaire le plus élevé obtenu,
- une copie de la carte d'identité ou du passeport,
- votre attestation de CVEC (voir dans les documents à télécharger)
- Pour les étudiants étant inscrits dans une autre Université de Lyon, fournir le dossier universitaire.
- pour les étudiants prêtres et religieux, l'accord de l'évêque ou du supérieur légitime est indispensable
- pour une inscription en master, la copie du baccalauréat canonique

Les étudiants étrangers doivent se référer au document « Conditions d'inscription des étudiants étrangers » ci-dessous.

¹ " Les renseignements transmis lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique strictement limité à la gestion du dossier étudiant et aux statistiques universitaires. Sur demande écrite de votre part, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification des informations vous concernant dans notre fichier. "

Conditions d'inscription des étudiants étrangers

Pour pouvoir s'inscrire les étudiants étrangers doivent justifier des éléments suivants :

→ Diplôme de fin d'études secondaires (baccalauréat français ou équivalent).

→ Une connaissance solide de la **langue française** pour poursuivre des études de théologie. L'étudiant n'ayant pas étudié précédemment en France doit pouvoir justifier un niveau de DALF (Diplôme approfondi de Langue Française) B2 pour les étudiants entrant en 1^{er} cycle et C1 pour les étudiants entrant en 2^{ème} ou 3^{ème} cycle.

→ Les étudiants doivent prendre en charge leurs **frais de scolarité**, de nourriture et de logement. La Faculté n'accorde pas de bourses la première année d'études. Pour obtenir un éventuel financement, les étudiants peuvent s'adresser à :

- **MISSIO** – Postfach 1110 – 52012 Aachen – Allemagne : <http://www.mwi-aachen.org/fr/>

- **Aide à l'Église en Détresse** – BP 1 – 78750 Mareil Marly – France : <http://www.aed-france.org/>

- En cas d'appartenance à une Église orientale : **Œuvre d'Orient** – 20 rue du Regard – 75278 Paris cedex 06 : <http://www.oeuvre-orient.fr/>

- auprès du Ministère des Affaires Étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france-22365/etudier-en-france-12794/financer-le-projet-bourses/>

→ Avant leur arrivée en France, les **Prêtres étrangers** devront prendre contact avec le service de Coopération Missionnaire du diocèse de Lyon : 6, avenue Adolphe Max – 69005 Lyon (tel : 04 78 38 46 54).

Dossier de demande de pré-inscription

à faire parvenir au **Secrétariat de la Faculté de Théologie** : theo@univ-catholyon.fr :

- Lettre de motivation expliquant les raisons pour lesquelles vous voulez étudier dans notre Faculté
- Lettre de recommandation d'une autorité ecclésiale (évêque ou supérieur) qui confirme votre projet
- Attestation de prise en charge financière
- Copies des diplômes (les originaux devront être présentés lors de votre inscription) et tout document justifiant d'études antérieures en théologie

Aucun certificat de pré-inscription ne sera délivré en l'absence d'un des documents demandés.

L'Université Catholique de Lyon possède le label « Bienvenue en France » pour la qualité de son accueil des étudiants étrangers.

Informations pratiques

Coût des inscriptions	Individuelles	Institutions
1 cours semestriel (Licence ou Master)	183,00 €	210,45 €
½ cours semestriel (Licence)	86,00 €	98,90 €
1 cours semestriel (séminaire)	230,00 €	264,50 €
1 cours semestriel Théo en ligne	225,00 €	258,75 €
Forfait 12 cours et + (1 ^{er} cycle)	2 196,00 €	2 525,40 €
Forfait 12 cours et + (2 ^{ème} cycle)	2 760,00 €	3 174,00 €
Frais de dossier (7 cours et moins)	136,00 €	136,00 €
Frais de dossier (8 cours et plus)	179,00 €	179,00 €

Tout étudiant ne relevant pas de la formation continue doit acquitter en France **la CVEC** : 95,00 €

Tous les étudiants préparant **un mémoire de Master** (qu'ils suivent des cours ou non) doivent s'acquitter en plus d'un forfait d'inscription dont le montant est de **335,00 €**.

Tous les étudiants préparant **une thèse** (qu'ils suivent des cours ou non) doivent s'acquitter en plus d'un forfait d'inscription dont le montant est de **703,00 €**.

- La Faculté demande aux étudiants rencontrant des difficultés financières de bien vouloir le signaler au moment de l'inscription et de prendre rendez-vous à ce sujet avec le Doyen.
- **Les modalités financières liées à l'abandon par un étudiant de ses études sont détaillées dans les Conditions générales de vente, §5.**
- L'inscription d'un étudiant d'un autre institut de l'UCLy à un cours semestriel en théologie doit se faire en accord avec sa direction pédagogique ; le 1^{er} cours est gratuit.

Tarif pour un financement de formation professionnelle continue

L'Université catholique est agréée comme **organisme de formation permanente**. Il convient d'effectuer la démarche auprès de l'employeur afin d'obtenir les dossiers qui seront remplis par le secrétariat.

Tarifs :

1 cours semestriel (Licence ou intercycle)	549,00 €
½ cours semestriel (Licence ou intercycle)	258,00 €
1 cours semestriel Théo en ligne	675,00 €
1 cours semestriel (Master ou séminaire)	690,00 €
Forfait 12 cours semestriels et plus	6 588,00 €

Bourses d'études :

La Faculté est habilitée à recevoir des étudiants boursiers de l'État. Se renseigner au Secrétariat universitaire de l'UCLy (04 26 84 49 02 - su@univ-catholyon.fr)

Des bourses peuvent être accordées par la Faculté de théologie de manière ponctuelle en vue de la poursuite des études. Elles sont financées par une Fondation privée, à destination des étudiants des pays non membres de l'O.C.D.E. En conséquence, elles sont accordées pour une année universitaire et ne sauraient couvrir tous les frais d'une année d'étude à Lyon. En principe, elles peuvent être accordées aux étudiants qui ont suivi avec succès une première année à la Faculté. Les dossiers de demande sont disponibles au secrétariat.

Environnement Numérique de Travail (ENT)

Durant vos études à l'Université Catholique de Lyon (UCLy), des applications informatiques et des outils numériques sont mis à votre disposition : webmail, espace de stockage et de partage de documents, ressources documentaires, **plateforme pédagogique (Moodle)**, visio-conférence, forums, annonces...

Ces outils sont mis en place pour faciliter votre scolarité, votre travail et votre vie à l'université.

Une salle informatique en libre-accès équipée de postes informatiques est accessible du lundi au vendredi de 7h à 20h30 (salle L056 – rdc). Il est également possible de se connecter au réseau wifi présent dans l'université.

Rentrée universitaire

L'ouverture de l'année universitaire a lieu le **lundi 12 septembre 2022**. Il n'y a **aucun cours ce jour-là**.

Des informations plus précises sur le déroulement de la journée vous seront données lors de l'inscription.

Une conférence de rentrée conjointe entre la Faculté de Théologie et la Faculté de Philosophie sera donnée **le lundi 12 septembre à 18h30** par **M. Jérôme FOURQUET « Que reste-t-il de la matrice catholique ? »**

Le doyen reçoit sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Responsable Administrative Universitaire : Sophie Leullieux

Tél. : 04 72 32 51 63

Secrétariat des études :

Tél. : 04 72 32 50 23

- DUET et diplômes canoniques : Émilie Gaillard, Isabelle Maintier
- DU Patrimoine antique et culture chrétienne : Marion Tinel
- DU Chrétiens en relation avec les juifs : Marion Tinel
- Théo en ligne : Audrey Achard

Communication : Raphaëlle de Maisonneuve, Marion Tinel

Tél. : 04 72 32 50 63

Adresse postale :

Université Catholique de Lyon
Faculté de Théologie
23 place Carnot – 69286 Lyon cedex 02

Secrétariat

23 place Carnot – 69002 Lyon – 4^{ème} étage

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h – 16h30

Mardi, jeudi : 9h30 – 12h et 14h – 16h30

Mercredi : 9h30 – 12h

Conditions générales de vente

1- INSCRIPTION : L'inscription à toute formation de l'UCLy (cours à la carte, module, session, semestre ou annuel) vaut engagement pour une scolarité pendant la durée de formation choisie. L'échelonnement du paiement ne dispense pas de la dette contractée vis-à-vis de l'établissement : cet engagement est une commande qui doit être entièrement honorée. Les étudiants doivent donc être à jour du paiement de leurs frais de scolarité pour pouvoir participer aux évaluations, et ce quel qu'en soit le type (oral, soutenance, écrit, contrôle continu, examen ...). L'UCLy se réserve le droit d'interdire toute évaluation, et quelles qu'en soient les conséquences, à un étudiant qui serait en défaut de paiement de sa scolarité.

2- TARIFS : Tous les prix sont indiqués en euros taxes comprises. L'inscription à une formation comprend :

- des frais administratifs
- des frais d'inscription aux modules de formation (cours, sessions...)
- éventuellement, des frais pour des services optionnels

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à laquelle les étudiants en formation initiale sont assujettis n'est pas comprise dans le prix.

Les tarifs sont indiqués sur les livrets d'étude, le site internet des formations concernés et les factures.

3- MODALITÉS DE PAIEMENT : En cas de financement personnel, le règlement de la totalité du prix de la formation a lieu obligatoirement dans les deux (2) mois qui suivent l'ouverture de la formation.

Le règlement du prix de la formation, peut être effectué par carte bancaire en une seule fois auprès du secrétariat ou en ligne ou par prélèvement ou virement, à l'ordre de « AFPICL ». Un échéancier est mis en place pour les paiements en plusieurs fois en accord avec le secrétariat.

Toute demande de modification de cet échéancier devra être adressée par mail au secrétariat de la formation.

Toute acceptation de modification donnera lieu à une réponse écrite.

4 - MODIFICATIONS, REPORT, ANNULATION DE LA PRESTATION DE FORMATION DU FAIT DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'équipe pédagogique se réserve le droit :

- de modifier le lieu de la formation, son déroulement et de façon mineure le contenu de son programme, ou de la reporter si les circonstances l'exigent
- de proposer en distanciel une formation prévue initialement en présentiel, si les circonstances l'exigent,
- d'annuler la formation en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant ; en ce cas, un remboursement intégral des frais d'inscription déjà acquittés est opéré, sans dédommagement complémentaire ;
- de refuser toute inscription de la part d'un étudiant pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure, à la suite d'une procédure disciplinaire, un étudiant qui contredit les buts poursuivis par l'établissement ; l'exclusion se fait alors sans indemnité ni remboursement même partiel.

5- ANNULATION - ABANDON DU FAIT DE L'ÉTUDIANT

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription signé. Toute annulation ou abandon par l'étudiant doit être confirmée par un écrit (e-mail ou courrier) auprès du secrétariat et du directeur pédagogique dont il dépend éventuellement.

- En cas de désistement effectué moins de vingt et un (21) jours avant le début de la formation, ou après avoir suivi moins de 20% du volume horaire de la formation, l'UCLy se réserve le droit de facturer des frais de dossier afférents à la formation.
- Un étudiant ayant suivi 20% ou plus de la formation à laquelle il est inscrit devra acquitter la totalité du prix facturé.

Toutefois si l'abandon résulte d'un cas de force majeure dûment reconnu (chômage, déménagement, maladie grave) signalé par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais avec toutes les pièces justificatives, le paiement des frais de formation ne sera dû qu'au prorata temporis de la formation effectivement dispensée.

Toute demande d'abandon d'études :

- entraîne la perte des droits afférents au statut d'étudiant de l'UCLy (cours, examens, bibliothèques, services de l'UCLy et du CROUS ...).
- ne peut être prise en compte qu'après la date de restitution des originaux de la carte d'étudiant, des originaux des certificats de scolarité et du quitus de la bibliothèque.

Quelques dates à retenir en 2022-2023...

Lundi 12 septembre : Journée de rentrée de la Faculté de Théologie

Conférence publique de rentrée à 18h30 donnée conjointement par les facultés de théologie et de philosophie par M. Jérôme FOURQUET

Mardi 13 septembre : Début des cours du 1^{er} semestre

Samedi 24 septembre : Journée de rentrée Théo en ligne

Jeudi 6 octobre : Rentrée solennelle

13-15 octobre : Colloque Patristique « *Les pères de l'Eglise et la synodalité* »

Lundi 14 novembre : inauguration solennelle du DU Chrétiens en relation avec les juifs

25-27 novembre : Colloque de la Fondation Jean Rodhain

Mercredi 30 novembre : Soirée « saint Irénée »

Lundi 23 janvier : Début des cours du 2nd semestre

Samedi 28 janvier : Conférence Théo en ligne

Mardi 16 mai : Assemblée de faculté

Vendredi 19 mai : Fin des cours

D'autres colloques, journées d'étude et conférences sont régulièrement organisés par l'Unité de recherche et la Faculté, avec divers partenaires institutionnels.

Vous trouverez le programme détaillé des manifestations au secrétariat de la Faculté de Théologie ou sur notre site : www.theologielyon.org

Le corps enseignant de l'année 2022-2023

Département de Théologie dogmatique

Isabelle CHAREIRE, docteure en théologie et en philosophie, maître de conférences, HDR

Robert CHEAIB, docteur en théologie fondamentale, maître de conférences

Jean-François CHIRON, docteur en théologie, professeur

Gonzague de LONGCAMP, docteur en théologie, maître de conférences

Marie-Hélène ROBERT, docteure en théologie, agrégée de lettres, professeur

Michel YOUNÈS, docteur en théologie et en philosophie, professeur, HDR

Département d'Exégèse

Jacques DESCREUX, docteur en théologie, maître de conférences

François LESTANG, docteur en théologie, professeur

Pierre de MARTIN de VIVIÉS, docteur en théologie, docteur en histoire des religions et anthropologie religieuse, professeur

Jérôme MOREAU, docteur en lettres classiques, Master en théologie, maître de conférences

Bertrand PINÇON, docteur en théologie, professeur

Département de théologie morale

Catherine DENIS, docteure en théologie, docteure en médecine, maître de conférences

Département d'Histoire, Patrologie et Spiritualité

Elie AYROULET, docteur en théologie et sciences patristiques, Licence canonique en philosophie, professeur

Marie CHAIEB, docteure en théologie, professeur

Daniel MOULINET, docteur en théologie et histoire, professeur, HDR

Participent à l'enseignement comme chargé de cours

- Département de Dogme : Patrice CHOCHOLSKI, Camille de BELLOY, Fabien REVOL
- Département d'Exégèse : Jean-Daniel MACCHI, Georges VASILAKIS
- Département de Philosophie et Sciences du langage : Pascal DAVID, Pascal MARIN, Yan PLANTIER, Francesca SIMEONI
- Département de Théologie morale : Caroline BAUER, Talitha COOREMAN-GUITTIN, Jacques-Benoît RAUSCHER
- Département d'Histoire, Patrologie et Spiritualité : Guillaume BADY, Jean-Dominique DURAND, Jérôme FAY, René LEONIAN, Bruno MARTIN, Nicolas POTTEAU
- Droit canon : Éric BESSON, Philippe TOXÉ
- Grandes religions : Samir ARBACHE, Nissim MALKA, Edouard ROBBERECHTS, Eric VINSON
- Langues : Christian ARGOUD, Nicolas BOSSU, Georges VASILAKIS

Assurent des Travaux Dirigés :

Clarisse DIAZ (exégèse), Michaël GABORIEAU (exégèse)